



Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Polangis

En cette période de nouvelle année et des vœux qui l'accompagnent, l'A.S.E.P. en formule un plus particulièrement : **que l'on puisse continuer à vivre sereinement, tranquillement, en bonne intelligence dans nos quartiers !**

Car, fait-il encore bon vivre à Polangis et dans le quartier du quai de la Marne ?

...Peut-être, si élus et services publics daignaient tous comprendre que la sauvegarde de l'environnement est un principe intangible au développement harmonieux de la vie.

Périodiquement il est bon de rappeler à tous la nécessité de l'existence de l'**A.S.E.P.** et de son travail permanent dans cet unique but. Apolitique, car aucun des membres de son conseil ne recherche le pouvoir, l'**A.S.E.P.** ne peut que constater que les diktats de l'administration, les ambitions électoralistes et l'intégrisme politique ne servent qu'à détruire un peu plus chaque jour la vie de nos concitoyens.

Aussi comment peut-on croire qu'il fait bon vivre :

- Dans les odeurs de graillons que dégage depuis deux ans l'établissement MacDonald de l'avenue Gallieni ?
- Dans les odeurs générées par la cabine de peinture du garage Magneville avenue du Parc ?
- Au voisinage des travaux bruyants de carrosserie de Polangis Automobile avenue du Parc ?
- Au milieu du bruit des fêtards que la discothèque (illégale) l'Excellence produit boulevard de Polangis ?
- Avec des inondations de caves par les eaux usées lors des orages en raison de l'absence de réels réseaux séparatifs communaux ?
- Avec des réseaux électriques et téléphoniques aériens obsolètes, inesthétiques, coupés lors de gros orages ou au cours de l'élagage d'arbres et dont l'enfouissement se fait au compte-gouttes ?
- Aux abords d'un tronc commun A4 - A86, sans aucune protection phonique valable, rejetant ses pollutions directement dans la Marne et la rivière de Polangis, le Conseil Régional et l'Etat s'avérant incapables d'appliquer le décret d'utilité publique signé par les ministres Jospin, Gaysset et Voynet depuis plus de trois ans ?

Que dire :

- De l' aménagement de l' avenue Gallieni en boulevard urbain ~~reali~~ sans danger Polangis à Palissy, promis depuis 20 ans et abandonné au profit de l' étude du Transval ?
- De l' éternel stationnement depuis des années de poids lourds boulevard des Alliés bien que leur circulation soit interdite dans Polangis ?
- Du perpétuel dépôt d' ordures ou de pseudo antiquités sous les viaducs de l' autoroute ?
- Des problèmes de stationnement aux abords des lieux d' activités (guinguettes, restaurants.).?
- Du plan vert de 1994 dont le début du commencement de la réalisation est en panne depuis plusieurs années ?

Que penser :

- D' un plan d' occupation des sols (P.O.S.) de mai 2000 tellement abscons que deux fois trois nos adhérents doivent faire appel à l'**A.S.E.P.** pour en contester les détournements ?
- Des divers permis de construire et demandes de travaux instruits et accordés en toute opacité et en méconnaissance de la légalité ?
- D' un plan de prévention d' inondations (P.P.R.I.) de juillet 2000 suffisamment imprécis dans ses schémas pour que la direction de l' équipement elle-même, son créateur, n'arrive pas à voir la limite de ces zones lors de l' instruction de permis de construire; que le préfet ~~ateur~~ de l' arrêté le légalisant, soit obligé devant l' opposition des joinvillais de demander, dixit mois après sa promulgation, des études hydrauliques pour valider ou invalider les zones les plus sinistrées par son arrêté (notamment l' île Fanac) ?
- De l'impact de la loi de décembre 2000 relative à la solidarité et renouvellement urbain (SRU) sur nos quartiers favorisant une sur-densification rampante ?
- D'une circulation qui ne répond pas à un plan global par quartier en fonction du trafic et des besoins des riverains ?
- De nos quais des bords de Marne non aménagés contrairement à ceux des communes voisines : du Perreux, de Bry, de la Varenne, de Champigny, de Nogent, etc ?

***Devant tous ces problèmes et menaces, comment agir pour qu'il fasse encore bon vivre dans nos quartiers ?
En s'unissant à l' A.S.E.P.***

Lors de l' Assemblée Générale des Adhérents de l' Association, l' ensemble de ces sujets sera développé et les actions nécessaires décidées .

Pour cela, adhérez, réadhérez, et faites adhérer vos proches.

∇ -----

**UNISSEZ- VOUS EN ADHÉRANT À L'ASEP ET
FAITES CONNAÎTRE NOTRE ACTION QUI EST VÔTRE**

Mme, Melle, M . :

Profession (facultatif) :

Adresse :

.....

Désire adhérer, réadhérer à l'A.S.E.P., ci-joint en règlement de ma cotisation un chèque bancaire ou C.C.P. libellé au nom de l' A.S.E.P.

La cotisation pour l'année en cours est fixée à : **Adhérent** 5 €uros - **Bienfaiteur** plus de 5 €uros
Elle doit être adressée au siège de l'Association à l'attention de Madame La Trésorière de l' A.S.E.P.
51, avenue du Parc - 94340 -JOINVILLE-LE-PONT